

La Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) : le textile et son impact sur notre planète ?

L'édition 2022 de la Semaine européenne de la réduction des déchets aura lieu **du 19 au 27 novembre**, avec pour thème : le textile et son impact sur notre planète ?

Cette Semaine européenne se veut être un « temps fort » de mobilisation au cours de l'année pour mettre en lumière et essayer les bonnes pratiques de production et de consommation qui vont **dans le sens de la prévention des déchets**, telles que mieux consommer, mieux produire, prolonger la durée de vie des produits et jeter moins. En effet, la réduction des déchets représente une démarche essentielle afin de notamment économiser les matières premières épuisables, limiter les impacts sur l'environnement et diminuer leur coût. La réussite de la réduction des déchets est donc basée sur la prévention en elle-même des déchets, autrement dit avant que ceux-ci ne soient produits, car il est bien connu que **le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit !**

Un thème : le textile

L'industrie de la mode est l'une des plus polluantes du monde. En effet, les vêtements ont pris une grande importance dans nos vies. Ils sont vendus à des prix attractifs ; nous en achetons donc plus qu'il y a quelques années et nous les gardons moins longtemps. Qui plus est, leur fabrication comprend de nombreux procédés qui nuisent parfois à l'environnement ainsi qu'aux personnes qui les fabriquent et les portent.

Cette année, cette campagne de sensibilisation européenne souhaite ainsi mettre en avant que nous pouvons tous agir au quotidien **pour réduire au maximum l'impact de notre look sur l'environnement**. Ses objectifs se déclinent autour de 4 axes :

- Inciter les individus en tant que consommateurs à agir pour réduire l'impact des vêtements sur l'environnement.
- Promouvoir, soutenir et innover en faveur de nouvelles solutions de fabrication, de production, de réutilisation et de recyclage des textiles.
- Favoriser la réutilisation via des achats en friperies, vide-greniers, etc.
- Mobiliser les personnes afin qu'elles optent pour des vêtements et chaussures réalisés dans de bonnes conditions de travail pour les employés.

La règle d'or des 5R pour diminuer la production de nos déchets !

Cette règle des 5R peut s'appliquer à tout type de déchet (électronique, alimentaire, etc.), mais pour illustrer concrètement le thème de cette Semaine européenne, nous allons nous concentrer sur l'exemple des vêtements :

1) Refuser : tout ce qui est inutile ou à usage unique. En effet, pourquoi ne pas enfin résister à l'appel publicitaire nous vantant les mérites de la dernière veste à la mode alors que la nôtre correspond encore à nos besoins ? Ou alors, si notre envie de shopping est irrésistible, n'oublions pas d'emporter avec nous un sac réutilisable pour ramener l'ensemble de nos dernières trouvailles au lieu d'accepter les différents publi-sacs en plastique de chaque enseigne qui nous seront en plus facturés.

2) Réduire : autrement dit privilégier la qualité à la quantité, adapter notre consommation à nos besoins réels. Une bonne façon de faire le point sur notre garde-robe qui le plus souvent déborde alors que nous avons tendance à porter toujours les mêmes affaires et donc de réfléchir à deux fois avant de nous acheter un chandail que nous avons déjà en plusieurs couleurs !

3) Réutiliser : autrement dit donner une deuxième vie à nos objets, partager. Pourquoi ne pas faire don, par exemple, de notre pantalon dormant au fond du placard à une association ? Ou alors se prêter des habits de soirée entre connaissances au lieu d'acheter une tenue qui ne servira de toute façon qu'une seule fois ?

4) Réparer : au lieu de racheter. La couture pouvant représenter un bon passe-temps durant les longues soirées hivernales, n'hésitez pas à vous munir de fils et d'aiguilles !

5) Recycler : tout ce qui ne peut pas être réutilisé ou réparé. En effet, cette liste des 5R est classifiée ; ainsi, le recyclage n'est plus présenté comme étant le premier réflexe écologique à adopter, mais comme la dernière solution à envisager après avoir pensé à refuser l'objet et avoir considéré sa réutilisation. Au niveau des vêtements, le recyclage consiste à collecter de vieux vêtements et à les broyer pour les ramener à l'état de fibres textiles. Ces fibres recyclées sont alors utilisées pour fabriquer de nouveaux habits. Les vêtements recyclés utilisent également d'autres matériaux comme des fibres en polyamide recyclé qui proviennent du recyclage de bouteilles et autres composants plastiques.

Je vous souhaite un excellent mois de novembre sous le signe du zéro déchet !

Stéphanie Bonvin
Déléguée au développement durable

Article inspiré de :

<https://serd.ademe.fr/>

<https://www.triapdl.fr/semaine-europeenne-de-la-reduction-des-dechets-serd-2022-speciale-textile/>

<https://goudronblanc.com/blog/vetements-recycles/>

